



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS RV-1045-12, RV-1522-10, RV-1740, RV-1741 ET RV-1742

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté lors de la séance tenue le 12 décembre 2023, les règlements suivants :

#### **RÈGLEMENT RV-1045-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RV-1045 SUR LA RÉGIE INTERNE DES AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL, LES SÉANCES PUBLIQUES ET LA CRÉATION DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

Ce règlement a pour objet d'insérer un nouvel article ayant trait à la composition du Comité d'orientation et de développement stratégique, permettant notamment la nomination d'un nombre illimité de conseillers pour y siéger. Cette modification est effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### **RÈGLEMENT RV-1522-10 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RV-1522 SUR LA PERCEPTION DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET AUTRES COMPENSATIONS**

Ce règlement a pour objet de modifier le nombre permis de versements égaux pour le paiement des taxes foncières annuelles, le faisant passer de trois à quatre versements égaux autorisés.

#### **RÈGLEMENT RV-1740 SUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES ET SUR L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

Ce règlement a pour objet d'établir les diverses taxes foncières et compensations imposées sur les immeubles situés dans la municipalité pour l'exercice financier 2024.

#### **RÈGLEMENT RV-1741 SUR LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES SERVICES D'EAU, D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

Ce règlement a pour objet d'établir le taux des taxes pour la consommation de l'eau et la compensation pour le service d'égout et l'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2024.

#### **RÈGLEMENT RV-1742 SUR LES TARIFS DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

Ce règlement a pour objet d'établir les divers tarifs applicables pour l'utilisation des biens ou des services ou pour le bénéfice retiré des activités de la Ville pour l'exercice financier 2024.

## **CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

Toute personne intéressée peut consulter les règlements indiqués dans cet avis, au Greffe et Service juridique de la Ville de Boisbriand, situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au [www.boisbriand.ca](http://www.boisbriand.ca).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que les règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 14 décembre 2023.

La greffière,  
ME ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA  
2023.63